ZIARI RÉPOND À ZERHOUNI :

«Pas de dissolution de l'APN !»

«La dissolution de l'Assemblée populaire nationale n'a jamais été à l'ordre du jour. C'est un évènement créé par une certaine presse nationale et appuyé par la demande de la secrétaire générale du Parti des travailleurs.» Voici la réponse officielle de M. Abdelaziz Ziari, président de l'APN, invité hier matin de l'émission «En toute franchise», de la Radio Chaîne III.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Le premier responsable de la chambre basse a décidé de mettre fin aux spéculations, depuis l'élection présidentielle du 9 avril, sur une éventuelle dissolution de la première chambre parlementaire. «Vous avez entendu le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales dire que cette possibilité n'est envisageable que si elle apporte une stabilité au pays. Hors le pays vit un climat politique très serein et stable», a-t-il répondu, pour dire plus clairement que l'APN ne connaît aucun problème interne et que les citoyens qui ont élu les députés n'ont pas contesté le travail effectué par ces parlementaires. Concernant la demande de Louisa Hanoune d'aller vers une élection législative anticipée, M. Ziari, a affirmé «qu'il est du droit de chaque politicien et groupe parlementaire de faire des propositions, mais qu'il n'est pas possible de dissoudre une assemblée chaque fois qu'une demande est formulée dans ce sens». L'invité de la radio va plus loin en soulignant que le PT ne dispose pas de la majorité parlementaire pour imposer sa demande. «Mme Hanoune pourra apporter les changements qu'elle souhaite lorsqu'elle aura la majorité écrasante au Parlement.

Pour le moment, son parti n'est représenté que par 19 députés», fait-il remarquer. M. Ziari a, par ailleurs, nié l'existence de toute demande officielle allant dans le même sens que le PT et qui serait introduite par le FNA. «Pour l'heure, la dissolution de l'APN n'est pas du tout envisageable et ne constitue guère une priorité du parlement», clamera-t-il encore.

On attend le plan d'action de Ouyahia

Revenant sur l'actualité parlementaire, le président de l'APN a souligné que le parlement travaille en étroite collaboration avec le gouvernement.

Du moins, c'est la justification trouvée par ce responsable pour expliquer que beaucoup de projets de lois proposés par les députés ont été rejetés, alors que ceux proposés par le gouvernement ont été souvent adoptés à la majorité écrasante, même si, parfois, ils portent atteinte aux intérêts des citoyens, à l'exemple de la disposition de la loi de finances instaurant une taxe sur les véhicules neufs, la disposition introduite dans le code pénal pour pénaliser l'acte de l'immigration clandestine et bien d'autres lois. Interrogé sur les activités actuelles de l'Assemblée, M. Ziari a affirmé que l'APN est en «attente du plan d'action qui sera présenté par le Premier ministre, afin de pouvoir le discuter et le soumettre au débat et à l'adoption». Intervenant sur l'éventualité de l'amendement du règlement intérieur de l'APN, l'invité de la radio a exclu, pour le moment tout amendement, dès lors, qu'il n'y a pas d'urgence à cela. Il profitera de cette opportunité pour revenir longuement sur la mission du député et, notamment sur leurs difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leurs tâches. «Nos députés font face en permanence à une bureaucratie abusive au niveau local. Nous avons une administration autoritaire avec qui il n'est plus possible de travailler. Je pense que la priorité de la réforme de l'Etat doit se faire à ce niveau, pour rendre l'administration plus souple et moins autoritaire», constate-t-il avec beaucoup de regrets. M. Ziari souhaiterait une meilleure collaboration entre les représentants du peuple et l'administration en charge de la gestion des collectivités locales.

Photo : Samir Sid

La notion de délit de presse... à revoir

Revenant aux questions qui animent l'actualité, à savoir les déclarations du président de la République sur l'ouverture d'un débat sur le code de l'information, le premier responsable de la chambre basse a confirmé que la dépénalisation du délit de presse doit faire l'objet d'un sérieux débat au sein de l'Assemblée. «Nous allons discuter de tous les aspects relatifs aux outils de l'information et changer ce qu'il y a à changer. J'estime que l'insulte n'est pas un délit à pénaliser. Ni la diffamation», dit-il, en ajoutant que «les dérapages de la presse n'ont rien d'égal avec ceux qui ont entraîné notre pays dans une guerre civile», a confié M. Ziari, qui toutefois appelle la presse nationale à plus de responsabilité et à une meilleure gestion de l'information. Il reconnaît aussi que parfois l'information ne plaît pas à tous, mais qu'il est important qu'elle soit dite, tant qu'elle est vraie.

Pour ce qui est de l'immigration clandestine dont la disposition de la loi a été sévèrement critiquée, le président de l'APN réaffirme l'engagement de l'Etat à éradiquer ce phénomène par tous les moyens. «La pénalisation de ce délit est un moyen de dissuasion des jeunes qui s'aventurent en mer. Le but est de mettre la main sur les réseaux qui activent dans l'immigration clandestine, qui, pour nous, est un délit aussi punissable que le trafic de drogue», déclare t-il, en tentant de faire entendre aux jeunes qui prennent le large «que franchir une frontière sans autorisation et sans papiers est un délit à ne pas commettre».

R. M.

Louisa Hanoune persiste et signe

La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT) n'en démord pas : elle continue de revendiquer la dissolution de l'Assemblée populaire nationale (APN). Encouragée par les récents propos de Zerhouni à ce sujet, le numéro un du PT est revenu jeudi à la charge à l'occasion de la réunion du bureau de la wilaya d'Alger du parti.

Nawal Imès - Alger - (Le Soir) - Louisa Hanoune, visiblement satisfaite du «débat» que la question suscite, a, une fois de plus, asséné ses vérités. Face aux cadres de sa formation politique, elle a rappelé longuement que le PT avait, au lendemain des élections législatives, appelé à la dissolution de l'Assemblée populaire nationale qu'elle avait à l'époque déjà qualifiée de non-représentative et de mal élue. Une analyse qui, selon elle, est toujours d'actualité. Face aux membres du parti, elle a expliqué qu'«il est temps de régler les problèmes de souveraineté. La dissolution de l'APN réhabilitera l'Etat mais à une condition, que la loi électorale soit révisée.

Il y va de l'immunité nationale». A ceux qui soupçonnent Hanoune de vouloir aller à des élections anticipées pour renforcer son groupe parlementaire qui a connu plusieurs départs, le numéro un du Parti des travailleurs répond que sa démarche n'obéit à aucun calcul partisan et qu'elle n'est pas en train de marchander.

A ceux qui souffrent «d'amnésie», elle a rappelé que la mise en place d'une Assemblée constituante faisait partie des revendications essentielles de son parti et que sa mise en place serait une réhabilitation de la trajectoire de l'histoire.

Inévitablement, Louisa Hanoune est revenue sur les résultats de l'élection présidentielle pour dire que le «tsunami de la fraude» continue de provoquer des répliques. A son avis, le fait que le chef de l'Etat ait reconduit la même équipe gouvernementale est un indice qui ne trompe pas sur une situation d'impasse au plus haut lieu. De l'analyse de Hanoune, il ressort que ce sont les pressions externes exercées sur l'Algérie qui ont empêché le changement du staff gouvernemental.

En plus clair, la fraude aurait mis le pays dans une situation de fragilité par rapport à ses partenaires étrangers à tel point que ces derniers ont pu lui imposer leurs propres options. Des options «affolantes», selon la secrétaire générale du Parti des travailleurs, qui évoque des scénarios catastrophes que «certains» ont voulu imposer à l'Algérie, ce qui explique, selon elle, le statu quo qui semble être le moindre mal, du moins dans le contexte actuel.

N. I.

APRÈS UNE LONGUE MALADIE

Mohamed Maghlaoui décédé jeudi

L'ancien ministre des Transports, Mohamed Maghlaoui, est décédé jeudi 7 mai à Alger des suites d'une longue maladie. Il a été inhumé le jour même dans sa commune natale, Filfila, dans la wilaya de Skikda. Il était âgé de 65 ans.

Sofiane Aït-Iflis Alger (Le Soir) - Le défunt, qui officia en tant que ministre des Transports entre 2004 et 2008, avait exercé auparavant plusieurs hautes fonctions de cadre gestionnaire. Né à Skikda le 5 mai 1944, Mohamed Maghlaoui est diplômé du HEC de Montréal. Il exerça, de 1976 à 1981, la fonction de directeur de la Société nationale de sidérurgie. Par la suite, il occupa la fonction de directeur général de Realsider. Entre 1987 et 1990, il siégea à l'Assemblée populaire nationale (APN) en qualité de député élu de Annaba. En 1991, il est nommé ministre délégué au Logement. Une année plus tard, il est nommé wali d'Alger, un poste qu'il occupa jusqu'en 1993. Il se retrouve, ensuite, une nouvelle fois dans le gouvernement où il a à charge le portefeuille de l'habitat. Il est revenu à la fonction parlementaire à la faveur des législatives de 1997. Il est élu député de la wilaya de Skikda, sous la bannière du RND. Il présida la commission de la défense nationale et du groupe parlementaire du RND. Au bout de deux ans d'activité parlementaire, il est promu à la fonction exécutive.

Il est nommé ministre des Postes et télécommunications. En 2004, il prend en charge le ministère des Transports. Malade, il quitte le gouvernement en juin 2008. Il subira des soins dans différents hôpitaux, en Algérie et à l'étranger. Suite à son décès, le président de la République a présenté ses condoléances à sa famille. Dans son message de condoléances, le président Bouteflika a salué les grandes qualités du défunt. «C'est avec une profonde affliction que j'ai appris le décès de Mohamed Maghlaoui des suites d'une longue maladie et je prie Dieu d'accorder au défunt sa sainte miséricorde et de l'accueillir dans son vaste paradis», écrit le président Bouteflika dans son message de condoléances adressé à la famille du défunt. Et d'ajouter : «En cette douloureuse circonstance, votre peine est mienne et votre chagrin m'émeut de compassion en perdant en sa personne le père affectueux et l'époux attentionné.» Le président Bouteflika a indiqué que le défunt «Mohamed Maghlaoui s'est consacré tout au long de sa vie, et dans le silence, au service de son pays et a veillé sans répit à la préservation du message de la loyauté et de l'intégrité». Le président de la République prie Dieu, le Tout-Puissant, «d'accorder sa miséricorde au défunt et de l'accueillir dans son vaste paradis et d'assister les siens en cette pénible épreuve».

Photo : Samir Sid

S. A. I.